

La tarte à la crème du « devoir de mémoire »

Depuis quelques années, une nouvelle tarte à la crème fleurit un peu partout : le « devoir de mémoire ».

Le Saumurois n'est pas épargné par cette fièvre. Nous en avons eu la preuve au cours de ces commémorations du 11 novembre. Pour l'occasion, on avait ressorti drapeaux et médailles sur l'air du « Plus jamais ça ! » répété à l'envi, avec si possible le petit sanglot dans la voix. Par contre, derrière ces discours anti-guerre rien n'a empêché nos notables de décorer qui un réserviste pour ses 33 années de bons et loyaux services, qui un colonel très certainement méritant... Ou comment le devoir de mémoire devient un argument pour afficher un patriotisme de bon aloi.

Arrêtons-nous sur cette mode médiatique.

Le « devoir de mémoire » est tellement répété à longueur de pages et de discours qu'il tourne dans le vide lorsqu'il n'est carrément pas récupéré. Attention : honorer morts et victimes de la guerre est plus qu'honorable, comme l'est le militantisme pour la paix ! Ne nous leurrons cependant pas : le « devoir de mémoire » a le pouvoir de servir des intérêts peu avouables. Hormis le patriotisme (que nous avons évoqué plus haut), le « devoir de mémoire » est devenu ces dernières années un excellent tremplin politique et médiatique pour telle ou telle communauté ou tel ou tel lobby. On l'a vu récemment avec la récente loi relative à la contestation de l'existence du génocide arménien de 1915.

"Devoir de mémoire" ou "droit d'oubli" ?

En prônant l'autoflagellation collective et le retour perpétuel à des fautes qui auraient été commises pas nos aïeux le « devoir de mémoire » ne disqualifie-t-il pas le « droit d'oubli », indispensable dans une société qui veut évoluer .

Le « devoir de mémoire » a pour effet de rendre vert de rage les plus grands historiens. Il tend en effet à devenir le seul discours recevable sur de grands événements comme les deux guerres mondiales ou la shoah. Seulement que fait-on des vraies sciences historiques ? Peuvent-elles être bannies un jour des salles d'école ? Fera-t-on dans quelques années des cours de « Mémoire(s) française(s) » pour remplacer des cours « d'Histoire de France » ?

Il serait aussi temps que nous nous interroguions sur ce que recouvre également la mémoire collective : mémoire de qui ? Mémoire de quoi ? Mémoire pour quoi ?

Petite question de philosophie digne du Bac pour terminer : peut-on entretenir la mémoire d'un événement que l'on n'a jamais vécu ? Je ramasse les copies dans quatre heures.